

Cycle préparatoire aux épreuves de sélection de la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Inscriptions : 2ème trimestre

Le dossier d'inscription est à télécharger sur notre site internet <https://www.gcspa.fr/nos-formations/formations-preparatoires> et à déposer au secrétariat.

Vous êtes concerné(e) :

Cette formation complète s'adresse prioritairement aux personnes devant passer les épreuves de sélection.

Coût de la Formation : 1 350€ (*)

Sous certaines conditions, la Région Sud peut prendre en charge le financement.

Une commission de validation des dossiers se réunit avant la rentrée.

() tarifs sous réserve de modification.*



Les conditions d'admission, les programmes détaillés
et les fiches d'inscription sont en ligne
sur notre site internet

<https://www.gcspa.fr/nos-formations/formation-aide-soignante>



**Institut de Formation des Aides - Soignants
du Groupement de Coopération
Sanitaire du Pays d'Aix**

**site d'Aix-en-Provence
site de Pertuis**

Téléphone : 04 88 71 20 70
Télécopie : 04 88 71 20 74
Messagerie : ifsi-ifas-secretariat@gcspa.fr
Site internet : www.gcspa.fr



Institut de Formation des Aides - Soignants

**Site d'Aix-en-Provence
Site de Pertuis**

- ⇒ Cycle préparatoire à l'entrée en formation Aide-Soignante
- ⇒ Epreuves de sélection d'entrée en IFAS
- ⇒ Formation Aide-Soignante :
 - ◆ Cursus complet
 - ◆ Allègement de formation
 - ◆ Contrats d'apprentissage



Définition du métier d'Aide-Soignant

Dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Le référentiel de compétences définit 11 compétences :

- ◆ Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie,
- ◆ Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions et les évaluer
- ◆ Apprécier l'état clinique d'une personne,
- ◆ Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne,
- ◆ Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes,
- ◆ Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage,
- ◆ Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- ◆ Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- ◆ Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- ◆ Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- ◆ Organiser son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle

Evolution professionnelle

L'Aide-soignant(e) ou l'Auxiliaire de Puériculture peut devenir infirmier(e).

Après l'obtention de son Diplôme d'Etat d'Infirmier, l'évolution professionnelle reste celle de tout infirmier(e) (Infirmier(e) en pratique avancée, spécialités, cadre de santé, ...)

Epreuves de sélection

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Inscriptions : juillet à octobre

Le dossier d'inscription est à télécharger sur notre site internet <https://www.gcspa.fr/nos-formations/formation-aide-soignante/admission-en-ifas/> et à envoyer par courrier ou à déposer au secrétariat.

Vous êtes concerné(e) :

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve de sélection.

Coût : GRATUIT (*)



Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est un **diplôme de niveau 4**. La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines.

La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures.

Période de formation : janvier à décembre

Vous êtes concerné(e) :

Candidats ayant réussi les épreuves de sélection

Coût de la Formation : 5 700 € (*)

Les élèves, en fonction de leur situation, bénéficient d'une prise en charge de leur formation par la Région Sud ou autre organisme financeur.

(*) tarifs sous réserve de modification.

Allègements de formation

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées pour les titulaires des titres ou diplômes suivants:

- 1° Le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP);
- 2° Le Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (ARM);
- 3° Le Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA);
- 4° Le Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT);
- 5° Le Baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP);
- 6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles;
- 7° Le titre professionnel d'Assistant De Vie aux Familles (ADV);
- 8° Le titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social (ASMS).

Cette formation est accessible **par la voie de l'apprentissage.**

